

Campus Europa

EMR. INT III. 0603.- 1.1.42.

Profitant de l'expérience du parc industriel transfrontalier Avantis, ce projet voudrait contribuer à mieux mettre en valeur les possibilités d'implantation d'entreprises nouvelles sur le campus. A l'initiative du groupe de travail «Behördliche Arbeitsgruppe / Centraal Ambtelijke Werkgroep Avantis», le projet envisagé traite, de manière ciblée, toute une série de questions et de problèmes relatifs aux techniques et aux procédures de construction qui, dans la pratique, constituent autant d'entraves à une utilisation plus intensive des nombreux terrains industriels proposés sur le site. Dans le cadre d'un projet de construction virtuel, il s'agit d'identifier les procédures à optimiser et de définir les modalités de cette optimisation. Sur base d'un plan de construction fictif, tous les contrôles techniques et environnementaux nécessaires en droit allemand et en droit néerlandais pour l'obtention du permis de bâtir un immeuble à cheval sur la frontière seront effectués. Les demandes de permis requises seront introduites en même temps à Aix-la-Chapelle et à Heerlen et suivies jusqu'à l'octroi du permis. Le but de cette démarche est d'établir un schéma de procédure détaillé et pratique qui indique, à l'intention des personnes intéressées par une implantation industrielle transfrontalière, toutes les étapes importantes à franchir et mentionne le nom de toutes les personnes à contacter dans les deux pays.



Photo: A. Berns

**DURÉE DU PROJET:**

2003 - 2005

**COÛT:**

Total: 705.000 €

INTERREG: 352.500 €

**CONTACT:**

Monsieur P. PINCKERS

Gemeente Heerlen

Tel. +31-(0)49 560 42 63

**OPÉRATEURS DU PROJET:**

Gemeente Heerlen

Stadt Aachen